

INSERTIONS.

Publicaton.

La naturalité des personnes ci-après désignées dont l'acte de décès a été transmis, doit être constatée, savoir :

1. *Marie Fridoline Hægell*, domestique, célibataire, née en Suisse, décédée à Paris le 30 juillet 1865, à l'âge de 32 ans.

2. *Joseph Lazaro*, peintre, marié à Marie Jeanne Polissac, né en Suisse et décédé à Paris, rue du Faubourg St. Honoré n° 208, le 30 juin 1865, à l'âge de 49 ans.

3. *Jean Louis Quillet*, menuisier, célibataire, né en Suisse, décédé à l'hôpital St. André à Bordeaux, le 4 décembre 1865, à l'âge de 25 ans.

Les Chancelleries d'Etat des Cantons, ainsi que les autorités de police et de commune sont priées de prêter leur coopération dans le but sus-mentionné.

Berne, le 15 juin 1866.

La Chancellerie fédérale.

A V I S.

L'Exposition des produits de l'industrie sera ouverte à *Stokolm* le 15 courant, et il sera établi dès-lors au palais de l'Exposition un bureau de poste pour la distribution et la réception des correspondances.

L'adresse des lettres que les correspondants ont l'intention de retirer au dit bureau, devra porter l'indication „*Poste restante, l'Exposition.*“

Berne, le 12 juin 1866.

Le Département des Postes suisse.

ARRÊTÉ

du

Département militaire fédéral concernant la vente de
l'Atlas topographique fédéral.

1. Ensuite de l'arrêté du Conseil fédéral suisse du 11 avril 1866, le prix de vente de l'Atlas topographique fédéral a été fixé à la somme de fr. 59.

2. Le prix de chaque feuille séparée est le suivant:

Feuille No 1	fr. 1
" " 2	" 1.
" " 3	" 2.
" " 4	" 2.
" " 5	" 1.
" " 6	" 1.
" " 7	" 2.
" " 8	" 3.
" " 9	" 3.
" " 10	" 1.
" " 11	" 2.
" " 12	" 3.
" " 13	" 3.
" " 14	" 3.
" " 15	" 2.
" " 16	" 2.
" " 17	" 3.
" " 18	" 3.
" " 19	" 2.
" " 20	" 2.
" " 21	" 1.
" " 22	" 2.
" " 23	" 2.
" " 24	" 2.
" " 25	" 1.

3. L'Atlas entier, ou les feuilles séparées, peuvent être obtenus aux prix ci-dessus auprès du Commissariat fédéral des guerres.

4. Les arrêtés antérieurs, n'accordant la vente à prix réduit qu'à de certaines catégories d'officiers et aux seuls établissements supérieurs d'instruction, sont abrogés.

Berne, le 24 avril 1866.

Le Chef du Département militaire fédéral:
C. FORNEROD.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco de port, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Télégraphiste* au bureau principal de Bellinzone. Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 7 juillet 1866, à l'inspection des télégraphes à Bellinzone.

2) *Conducteur* pour l'arrondissement postal de Bellinzone. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 7 juillet 1866, à la direction des postes à Bellinzone.

1) *Receveur* au bureau des péages à Berlingen (Thurgovie). Traitement annuel fr. 500 plus 3 % de la recette. S'adresser, d'ici au 30 juin 1866, à la direction des péages à Schaffhouse.

2) *Facteur* de lettres à Berthoud (Berne). Traitement annuel fr. 840. S'adresser, d'ici au 28 juin 1866, à la direction des postes à Berne.

3) *Buraliste* et facteur de lettres à Bruggen (St. Gall). Traitement annuel fr. 660. S'adresser, d'ici au 29 juin 1866, à la direction des postes à St. Gall.

4) *Buraliste* et facteur de lettres à Lyss (Berne). Traitement annuel fr. 500. S'adresser, d'ici au 29 juin 1866, à la direction des postes à Berne.

5) *Nouvel télégraphiste* au bureau principal de Genève. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 23 juin 1866, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

6) *Facteur* de ville à Chêne-Thonex. Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 25 juin 1866, à la direction des postes à Genève.

7) *Commis* de poste à Bienne. Traitement annuel fr. 1000. S'adresser, d'ici au 25 juin 1866, à la direction des postes à Neuchâtel.

8) *Facteur* de ville au bureau principal des postes à Genève. Traitement annuel fr. 1160. S'adresser, d'ici au 25 juin 1866, à la direction des postes à Genève.

9) *Facteur* de messagerie au bureau principal des postes à Zurich. Traitement annuel fr. 1080. } S'adresser, d'ici au 25

10) *Chargeur* et laveur au bureau principal des postes à Zurich. Traitement annuel fr. 960. } juin 1866, à la direction des postes à Zurich.

11) *Conducteur* de l'arrondissement postal de St. Gall. Traitement annuel fr. 1080. S'adresser, d'ici au 18 juin 1866, à la direction des postes à St. Gall.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1866
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.06.1866
Date	
Data	
Seite	86-88
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 195

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.